

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 03031
Numéro SIREN : 850 076 563
Nom ou dénomination : 2BCE

Ce dépôt a été enregistré le 23/02/2021 sous le numéro de dépôt B2021/005988

1

BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A) sur du Code de Commerce des Impôts


Désignation de l'entreprise **2BCE** Néant

Adresse de l'entreprise **621 Chemin du panorama 69300 CALUIRE ET CUIRE**

Numéro SIRET * **8 5 0 0 7 6 5 6 3 0 0 0 1 2**

Durée de l'exercice en nombre de mois * **9** Durées de l'exercice précédent * **1**

u certifiés conformes à l'original



EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
		3 1 1 2 2 0 1 9		1 0 0 0 0 0		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net	
		1	2	3	4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010	012			
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030			
	Immobilisations financières * (1)	040	042			
	Total I (5)	044	048			
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		
		Autres * (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	73 859	73 859	
	Charges constatées d'avance *	092	094			
		Total II	096	098	73 859	
		Total général (I+II)	110	112	73 859	

		Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
		1		2	
PASSIF					
Capital social ou individuel *	120	50 100			
Ecart de réévaluation	124				
Réserve légale	126				
Réserves réglementées*	130				
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132				
Report à nouveau	134				
Résultat de l'exercice	136	17 778			
Provisions réglementées	140				
	Total I	142	67 878		
Provisions pour risques et charges	Total II	154			
Emprunts et dettes assimilées	156				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 600			
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	4 381	1 244		
Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176	5 981		
	Total général (I + II + III)	180	73 859		

RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFiP N° 2033-B 2020

Population obligatoire (article 392, 393, 394 de la loi de Code de Commerce)		Désignation de l'entreprise <u>2BCE</u>		Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le		Néant	*					
A - RÉSULTAT COMPTABLE				[3]	1	2	2	0	1	9]	[0]	0	0	0	0		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209													
	Production vendue	} dont export et livraisons intracommunautaires	biens	215													
			services *	217													
			Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	222													
	Production immobilisée *																
	Subventions d'exploitation reçues																
	Autres produits																
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232												
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)															
		Variation de stock (marchandises) *															
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)																	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *																	
Autres charges externes * :																	
(dont crédit bail : mobilier - immobilier)										4 330							
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243							50						
Rémunérations du personnel *																	
Charges sociales (cf. renvoi 380)																	
Dotations aux amortissements *																	
Autres charges	} dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259														
		} dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260													
			Total des charges d'exploitation (II)				264					4 380					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270						(4 380)							
Produits financiers (III)				280						25 539							
Produits exceptionnels (IV)				290													
Charges financières (V)				294						244							
Charges exceptionnelles	} dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347														
		} dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348													
Impôts sur les bénéfices *				306						3 137							
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310						17 778							
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312						17 778	314						
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316												
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318												
	Provisions non déductibles *				322												
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324						3 137						
	Divers * (dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés)		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248											
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)		249										
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998												
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999												
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												997				
	Déductions	Entreprise nouvelle (44, 44 bis)	986		Zone franche (44, 44 bis et octies A)	987			Zones reconstruites de la défense (44 quinquies)	127			Zones de revitalisation rurales (44 quinquies A)	138			
Reprise d'entreprises en difficulté (44, 44 bis)		981		Jeune entreprise innovante (44, 44 bis A)	989		Basins d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies A)	991				Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 quinquies B)	990				
Divers ZFA NG (44 quinquies C)		345		Investissements outre-mer	344		Crédite due au report en arrière du déficit	346				Basins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 quinquies C)	992				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D								Zone de développement prioritaire (44 quinquies D)	993			Déduction exceptionnelle simultanément de certains	641				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352							20 915				354		
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356													
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :															360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370							20 915				372		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Capital Group

2BCE

621 Chemin du panorama

69300 CALUIRE ET CUIRE

ANNEXE DU 15/04/2019 AU 31/12/2019

HUMAE

100 rue du Pré Magne

69126 BRINDAS

04.69.16.91.56

HUMAE

ANNEXE

Exercice du 15/04/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 73 859 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 17 778 Euros.

L'exercice a une durée de 9 mois, couvrant la période du 15/04/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société 2BCE clôture son premier exercice d'une durée de 8 mois et demi.

Elle a procédé en juillet 2019 a une augmentation de capital de 50 000€ par l'émission de 50 000 actions de 1€.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales de l'environnement économique mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre situation postérieurement à la date de clôture, sans toutefois remettre en cause la convention de continuité d'exploitation

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- le chiffre d'affaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 15/04/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 600	1 600		
Impôts sur les bénéfices	3 137	3 137		
Groupe et associés	1 244	1 244		
TOTAL	5 981	5 981		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000		50 100		50 100

Le capital est libéré en totalité.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	244
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 600
Total	1 844

2BCE
Société par actions simplifiée au capital de 50.100 euros
Siège social : 621 Chemin du Panorama, 69300 CALUIRE-ET-CUIRE
850 076 563 RCS LYON
(Ci-après la "Société")

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2020

L'An Deux Vingt,
Et le Trente juin,
A Neuf Heures,

Les associés de la société 2BCE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, à CALUIRE-ET-CUIRE (69300) - 621 Chemin du Panorama.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents ou représentés.

Sont présents ou représentés :

- **La société BE PARTNERS**, représentée aux présentes par son gérant Monsieur Thomas Barrochin, titulaire de 25.050 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- **Monsieur Olivier ROSET**, titulaire de 25.050 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

La feuille de présence permet de constater que les deux associés sont présents ou représentés et possèdent ensemble la totalité des actions et des droits de vote composant le capital de la Société. En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par la société BE PARTNERS, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Olivier ROSET est désigné en qualité de Secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Le rapport de gestion du Président,
- Le rapport spécial de la Présidente sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été tenus à la disposition des associés au siège social de la Société.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président afférent aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président. Le Président déclare ensuite la séance ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président,

Décide d'approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En application des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 17.778 € de la manière suivante :

- A la réserve légale (5% du bénéfice)	889 €
- Le solde au poste "Autres Réserves"	16.889 €
	<hr style="width: 100px; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> 17.778 €

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

MAC

QUATRIEME RÉSOLUTION


L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et le Secrétaire.

Le Président
BE PARTNERS
Monsieur Thomas Barrochin



Signature

Le Secrétaire
Monsieur Olivier ROSET



Signature
